

L'ONU jugera la violation des droits de l'ex-président brésilien Luiz Inacio Da Silva, Lula



Nations Unies, 5 juillet (RHC)- Le Comité de l'ONU pour les Droits de l'Homme jugera le bien-fondé de la dénonciation de l'ex-président du Brésil, Luiz Inacio Lula Da Silva qui purge injustement une peine de 12 ans et 1 mois de prison.

Il est accusé à tort de corruption passive et de blanchiment d'argent.

Maître Geoffrey Robertson a confirmé que cet organe a rejeté la tentative du gouvernement du président brésilien non-élu, Michel Temer, d'arrêter la procédure de l'affaire.

Ce juriste a assuré que les autorités de ce pays sud-américain devront se défendre, sur le plan international, des allégations sur des violations du droit de Lula à la présomption de l'innocence et sur l'imposition d'un procès injuste par un juge partial.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/166193-lonu-jugera-la-violation-des-droits-de-lex-president-bresilien-luiz-inacio-da-silva-lula>



Radio Habana Cuba